

Article 20 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales

Date de mise à jour : 16 Avril 2024

Notre analyse

Les articles 21 et 22 du présent décret prévoient des dispositions complémentaires au Code du travail pour les installations de surface dans les mines et carrières.

Article 20 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux installations de surface.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



La sécurité dans les carrières, brochure INRS ED 799

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



La sécurité dans les travaux souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)